



COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT UNION AFRICAINE – CEEAC - NATIONS UNIES

Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Ambassadeur Smaïl Chergui; le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Ambassadeur Gilberto Da Piedade Veríssimo; et le Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, ont tenu, ce jeudi 24 septembre, une réunion de haut-niveau par vidéoconférence sur la situation en République centrafricaine. Les échanges ont porté essentiellement sur le processus électoral, et la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine signé le 6 février 2019 entre le Gouvernement et quatorze groupes armés.

S'agissant du processus électoral, les hauts responsables de l'Union africaine, de la CEEAC et des Nations Unies saluent les progrès réalisés. Toutefois, ils encouragent le Gouvernement et l'Autorité Nationale des Elections à prendre toute mesure utile, en coopération avec les parties prenantes et avec le soutien coordonné des partenaires internationaux, pour résorber le retard enregistré dans la finalisation du processus d'enrôlement des électeurs, et la publication de la liste électorale définitive afin de convoquer le corps électoral dans les délais légaux. Ils prennent note de l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi modifiant le Code Electoral. Ils soulignent que la participation de tous les segments de la société centrafricaine au processus électoral demeure un élément fondamental pour la crédibilité et l'inclusivité des élections ainsi que la consolidation de la paix, de la démocratie, et de la réconciliation nationale en République centrafricaine. A cet effet, les hauts responsables se joignent à l'appel de la communauté internationale afin que les mesures nécessaires soient prises pour une inclusion des réfugiés centrafricains au processus électoral.

Les hauts responsables de l'Union Africaine, de la CEEAC et des Nations Unies déplorent les obstructions et les menaces posées par certains groupes armés aux opérations électorales et invitent ces derniers à s'engager de manière effective au processus électoral, conformément à leur engagement pris dans le cadre de l'Accord politique de ne pas interférer dans les processus démocratiques.

L'Union Africaine, la CEEAC et les Nations Unies saluent le dialogue initié par le Président Touadéra avec les responsables de l'opposition, les anciens chefs d'Etats, et les autres acteurs de la société civile, des syndicats et des chefs religieux. Les organisations partenaires soulignent leur fort attachement à l'organisation d'élections paisibles, crédibles et inclusives dans le respect des délais constitutionnels, empêchant toute rupture de l'ordre constitutionnel. Rappelant la décision de la Cour constitutionnelle centrafricaine du 5 juin 2020 et les observations qu'elle a rendues le 8 septembre, les hauts responsables de l'Union Africaine, de la CEEAC et des Nations Unies invitent les acteurs nationaux à privilégier le dialogue et le

consensus, y compris le respect des délais, aux fins de préserver l'ordre constitutionnel et de prévenir toute instabilité et violence.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, les hauts responsables de l'Union Africaine, de la CEEAC et des Nations Unies saluent les progrès importants réalisés, notamment par le Gouvernement. Ils réitèrent que cet Accord demeure la seule voie viable pour la paix et la stabilité en République centrafricaine. A cet égard, il est crucial que les acteurs politiques soutiennent la mise en œuvre continue de l'Accord, y compris au-delà du processus électoral afin d'accompagner la République centrafricaine sur le chemin définitif de la paix et du développement. Ils invitent ainsi les parties signataires à redoubler d'efforts pour restaurer une paix définitive en République centrafricaine, y compris en respectant leurs engagements, et rappellent que les auteurs de violations graves de l'Accord politique, notamment les exactions commises à l'encontre des civils, peuvent faire l'objet de sanctions, conformément aux dispositions de l'Accord et aux normes juridiques domestiques et internationales y relatives.

Les hauts responsables de l'Union africaine, de la CEEAC et des Nations unies réitèrent leur disponibilité à appuyer le dialogue politique en République centrafricaine, notamment par le biais de rencontres avec la classe politique, et les autorités nationales. Ils réaffirment leur engagement à travailler ensemble avec les autres partenaires internationaux, y compris les autres membres du G5, pour appuyer les efforts nationaux de consolidation de la paix et de la démocratie en République centrafricaine. Ils saluent particulièrement l'engagement des pays de la sous-région et encouragent une coopération régionale plus forte pour faire avancer le processus de paix en République centrafricaine au grand bénéfice de la population.

Fait à Addis-Abeba, Libreville et New York, le 24 septembre 2020

Le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine

Ambassadeur Smaïl Chergui,

Le Président de la Commission de la CEEAC

Ambassadeur Gilberto Da Piedade Veríssimo

Le Secrétaire général adjoint des Nations unies aux opérations de paix

M. Jean-Pierre Lacroix